

LE BIEN PUBLIC

ÉCHANNAY. Présentation de la nouvelle redevance incitative

le 23/10/2013



habitants ont posé différentes questions relatives à la collecte des ordures ménagères.
Photo Daniel Decaux

Les communautés de communes du Somberonnais (CCS) et de la Vallée de l'Ouche (CCVO), qui fusionnent le 1er janvier prochain, ont décidé la mise en place de la redevance incitative qui entre en phase de test en 2014.

De quoi s'agit-il ? C'est un nouveau mode de tarification qui doit remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un double objectif : une tarification plus juste par rapport à l'utilisation du service et une diminution des déchets.

Dernièrement, Laurent Streibig, maire d'Échannay, avait organisé une réunion de présentation du dispositif pour les habitants du village, en présence de Bernard Laborey, vice-président en charge des déchets ménagers, ainsi que des collaborateurs des deux communautés de communes. Trente-cinq personnes ont assisté à cette présentation qui a suscité, ensuite, de nombreuses questions relatives à la mise en place de la collecte, l'utilisation des déchèteries, les modalités de facturation des levées supplémentaires... sans qu'il y ait eu remise en cause du principe de la redevance incitative.

Une première réunion d'information qui devrait être suivie de présentations dans toutes les communes concernées.